

Un droit de recours est accordé et signifié au membre contrevenant dans l'avis d'expulsion, lui donnant la possibilité de contester, par écrit, auprès de la municipalité, dans un délai de 15 jours suivant la date de l'expulsion.

## BAC BRUN

**Important :** Le bac brun doit toujours être à l'endroit indiqué au début de la saison. Utiliser toujours des gants de travail pour ouvrir/fermer le couvert du bac brun. De plus, il est **obligatoire** pour chaque membre du jardin communautaire de s'occuper d'apporter les bacs bruns le mardi soir **et** le retourner au jardin le jeudi matin. Le numéro de votre parcelle correspond à la personne qui doit s'occuper du bac brun. Chaque membre doit s'assurer de trouver un substitut.

### CALENDRIER DES COLLECTES 2023

Mois / jours	Numéro de parcelle
<b>Mai</b>	<b>Aller / Retour</b>
17	9
24	10
31	11
<b>Juin</b>	
7	12
14	13
21	14
28	15
<b>Juillet</b>	
5	16
12	1
19	2
26	3
<b>Août</b>	
2	4
9	5
16	6
23	7
30	
<b>Septembre</b>	
6	8
13	9
20	10
27	11
<b>Octobre</b>	
4	12
11	13
18	14
25	15

\*Si une parcelle est libre, ce sera la municipalité qui va s'occupe du bac brun ce jour-là.